

Arrêté du 10 JUIL. 2025

**portant modification de l'arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil
Économique, Social et Environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine**

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant la constitution du pôle de compétitivité ENTER créé par ses membres fondateurs aux termes de l'assemblée générale constitutive du 9 juillet 2024 sous la forme d'une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

Considérant la dissolution de l'association Digital Aquitaine le 22 décembre 2024 et son intégration au sein de

l'association ENTER (Excellence Numérique au service des Transitions Environnementales et Responsables) ;

Considérant l'intégration de l'association ENTER en lieu et place de l'association Digital Aquitaine au sein du collège 1 effectuée par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant la désignation effectuée le 19 juin 2025 par le Conseil d'administration de l'association ENTER ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées – I.5 :

I.5 Représentations sectorielles	1	Par le Comité régional des banques Nouvelle-Aquitaine	M. Louis BORDONNEAU
	1	Par l'association ENTER (Excellence Numérique au service des Transitions Environnementales et Responsables)	M. Julien ANSELME
	1	Par accord entre les pôles de compétitivité en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sandrine AUBRON
	1	Par accord entre la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine et la Fédération régionale des travaux publics Nouvelle-Aquitaine	M. Gérard BOYRIE
	1	Par accord entre les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophy FAYAUD
	1	Par l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine	M. Alain GUILLOUT

Article 2

Le reste demeure sans changement.

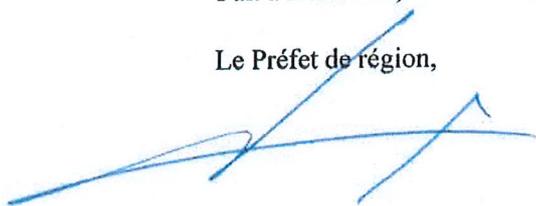
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs régional et notifié au président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'au président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Bordeaux, le

10 JUL. 2025

Le Préfet de région,



Etienne GUYOT.

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à :
M. le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
4 b esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

**Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées
58 membres**

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
I.1 Représentants des chambres consulaires	6	Par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la région Nouvelle-Aquitaine	M. Daniel BRAUD Mme Vinciane CHOURY Mme Marie-Laure DONITIAN M. Jérôme LEVASSOR Mme Catherine PAMART M. Denis SÈVE
	6	Par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Geneviève BRANGÉ M. Didier GOURAUD M Sébastien KUGLER Mme Nathalie LAPORTE Mme Catherine LEMASSON-LASSEGUE M. Laurent MELIN
	6	Par la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine	Mme Brigitte ALANORE M. Guy ESTRADÉ Mme Chantal GONTHIER M. Bernard GOUPY Mme Sylvie MACHETEAU M. Luc SERVANT
I.2 Représentants des organisations patronales	6	Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine	M. Aurélien CASSUTO M. Xavier ESTURGIE Mme Anne GUIVARC'H M. Pascal LEFEVRE Mme Gwladys TOHIER Mme Caroline VALADE-ESCANDE
	4	Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Aquitaine	M. Bertrand DEMIER Mme Christel de OLIVEIRA Mme Alexandra FROIDEFOND M. Didier MASSY
	5	Par l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine (U2P)	M. Benoît BELGY Mme Astrid CHAMBARAUD M. Marcel DEMARTY M. Baptiste ONDARTS Mme Alix PORTET-LASSERRE
	1	Par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise et la Fédération de la jeune chambre économique en Nouvelle-Aquitaine	Mme Emilie LO GUIDICE
	1	Par la Chambre des Professions Libérales (CPL) Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Philippe BRÉGÈRE

I.3 Représentants de l'agriculture, des filères agro- industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture	1	Par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-François AUCOUTURIER
	1	Par la Fédération régionale les Jeunes Agriculteurs Nouvelle- Aquitaine	Mme Manon PISANI
	1	Par la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Guy AUGÉ
	1	Par la Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine	Mme Laëtitia PLUMAT
	2	Par accord entre le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO), Fransylva Limousin, Fransylva Poitou-Charentes, Fransylva Pyrénées Adour et le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Dordogne en veillant à la représentation des filières limousine et du sud-ouest	M. Olivier BERTRAND Mme Gabriella CARRÈRE
	1	Par la Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine	M. Denis BARO
	1	Par l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA) Nouvelle-Aquitaine	M. Thierry RENARD
	1	Par le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC)	M. Eric LE GALL
	1	Par le Comité Interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)	M. Fabiano BOVA
	1	Par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Nouvelle-Aquitaine	M. Serge LARZABAL
	1	Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture d'Aquitaine et de Poitou- Charentes	M. Philippe MORANDEAU
I.4 Représentants des employeurs de l'économie sociale et solidaire	3	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (RESS) Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophie HUMBERT Mme Pascale MOREL M. Laurent REBIÈRE
	1	Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre ROUSSEL
	1	L' Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Nouvelle-Aquitaine	M. Stéphane MONTUZET

I.5 Représentations sectorielles	1	Par le Comité régional des banques Nouvelle-Aquitaine	M. Louis BORDONNEAU
	1	Par l'association ENTER (Excellence Numérique au service des Transitions Environnementales et Responsables)	M. Julien ANSELME
	1	Par accord entre les pôles de compétitivité en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sandrine AUBRON
	1	Par accord entre la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine et la Fédération régionale des travaux publics Nouvelle-Aquitaine	M. Gérard BOYRIE
	1	Par accord entre les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophy FAYAUD
		Par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine	M. Alain GUILLOUT
	58		

**Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives
58 membres**

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
II.1	16	Par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne AZOULAY-FRAVEL Mme Marie-Laurence BERTRAND Mme Gisèle BOURCIER M. Jérôme CASSAING M. David CROCHU Mme Valérie FRÉMONT M. Philippe GORY M. Jean-Philippe JUN Mme Véronique LELIBON M. Hervé PINEAUD M. David PLAGÈS Mme Béatrice PORET Mme Martine RANCHIN M. Paul-Hervé ROUSSEAU Mme Cécile SAËZ-PAYENCET M. André-Marc SOLUREAU
II.2	15	Par l'Union régionale de la CFDT Nouvelle-Aquitaine	M. Joël ANDRÉU M. Marc BESNAULT M. Mathieu BOISSELEAU Mme Bernadette BONNAC-HUDE M. Jean-François BOURDONCLE M. Olivier CHABOT M. Jérémy COULOUMY Mme Muriel DUROURE M. Jean-Bernard FOURMY Mme Charlène JULY Mme Brigitte LAVIGNE Mme Marie-Pierre LIBOUTET Mme Nathalie RENOUX Mme Monique REUZÉ M. Jean-Marc THOMAS
II.3	12	Par l'Union régionale de la CGT-FO Nouvelle-Aquitaine	M. Gilles BÉZIAT Mme Claude BILLEROT M. Pierre COURRÈGES-CLERCQ M. Manuel DE SOUSA M. René FERCHAUD Mme Claudette HAUSS M. Yannick HERVOUET Mme Carole JEAN-FEIDT Mme Maryse LOGNON-DEMOLLIÈRE M. Jean-Louis MERPILLAT Mme Séverine PRIVAT Mme Evelyne SALAMERO
II.4	5	Par l'Union régionale UNSA Nouvelle-Aquitaine	Mme Samantha BARBERO MAESTRE M. Philippe DESPUJOLS M. Patrick LABRUE Mme Pauline LACASSY Mme Christine VASSEUR

II.5	4	Par l'Union régionale de la CFE-CGC Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Pierre FREY M. Philippe GÉRY Mme Véronique LE CLOÛTRE Mme Nathalie MERINO
II.6	2	Par l'Union régionale CFTC Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre GESTA Mme Michèle PREVOT
II.7	2	Par la FSU Nouvelle-Aquitaine	Mme Géraldine JOUSSEAUME M. Flavien THOMAS
II.8	2	Par les Unions SUD-Solidaires en Nouvelle-Aquitaine	Mme Véronique MOMENTEAU M. Patrick MÉRIAN
	58		

**Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région
58 membres**

	Nombre de sièges	Mode de désignation	Noms des représentants
III.1 Egalité entre les femmes et les hommes	1	Par la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine	Mme Dominique GOURIN
	1	Par la Fédération régionale du Planning familial Nouvelle-Aquitaine	Mme Christine MAUGET
III.2 Droits de la famille et organisations de parents d'élèves	4	Par accord entre : -l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Nouvelle-Aquitaine -Génération mouvement -le comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) -la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	M. Jean-Louis HAURIE Mme Françoise CHAUTAIN M. Peter PAUPARDIN Mme Virginie LERAULT
III.3 Enseignement supérieur, recherche, innovation et diffusion de la connaissance scientifique (dont 2 représentants âgés de 27 ans au jour de leur nomination)	4	Par accord entre les représentants des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur présents dans la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Isabelle DEHARVENG-SUEUR Mme Anne GAUDIN M. Yves JEAN M. Serge REY
	1	Par l'association Nouvelle-Aquitaine Culture Scientifique, Technique et Industrielle (NACSTI)	Mme Marianne POUGET
	2	Par accord entre la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) et l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)	M. Aurélien BROSSARD Mme Jasmine BRIAND

<p>III.4 Insertion, handicap, droits des minorités, diversités, solidarité</p>	<p>2</p>	<p>Par accord entre :</p> <p>-l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), le comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Nouvelle-Aquitaine</p> <p>-l'INAE Nouvelle-Aquitaine (Agir ensemble pour l'insertion par l'activité économique)</p>	<p>Mme Charlotte VAN HIRSEL</p> <p>M. Bernard DÈCHE</p>
	<p>2</p>	<p>Par accord entre l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) Nouvelle-Aquitaine et l'Association des Paralysés de France (APF) France Handicap Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. Norbert VIDAL Mme Catherine ESTIENNE</p>
	<p>2</p>	<p>Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)</p>	<p>M. Christian CHASSÉRIAUD Mme Soumia EL YOUSFI</p>
	<p>1</p>	<p>Par accord entre l'Association du lien interculturel familial et social (ALIFS) et le Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI)</p>	<p>Mme Isabel VINCENT PEREIRA</p>
<p>III.5 Santé et handicaps</p>	<p>2</p>	<p>Par accord entre l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et la Fédération hospitalière de France (FHF) Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. Philippe CARNERO Mme Corinne MOTHES</p>
	<p>1</p>	<p>Par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. Bertrand DUPOUY</p>

<p>III.8 Cadre de vie et consommation</p>	<p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p>	<p>Par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par accord entre l'Union régionale HLM Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par accord entre l'Union Régionale des propriétaires immobiliers (URPI) Nouvelle-Aquitaine, le comité régional Action logement Nouvelle-Aquitaine et l'association habitat et Humanisme Gironde</p> <p>Par accord entre l'UFC-Que choisir Union régionale de la Nouvelle-Aquitaine (1 siège) et l'Union régionale Nouvelle-Aquitaine Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) (1 siège)</p> <p>Par accord entre le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) Nouvelle-Aquitaine (1 siège) et Citoyens en réseau pour des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA) (1 siège)</p>	<p>Mme Sophie GABARET</p> <p>Mme Sigrid MONNIER</p> <p>Mme Marie-Virginie MAURICE M. Jean-Pierre SIRY</p> <p>Mme Clarisse MAILLARD M. David VALADE</p> <p>Mme Caroline BIREAU M. Vincent BILLY</p>
<p>III.9 Culture et économie culturelle</p>	<p>6</p>	<p>Par accord entre :</p> <p>-conjointement par l'Institut culturel basque et l'Institut occitan (1 siège)</p> <p>-Conjointement le Réseau des indépendants de la musique (RIM) et le syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC) (1 siège)</p> <p>-l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA) (1 siège)</p> <p>-Les Cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine (CINA) (1 siège)</p> <p>-Le Réseau ASTRE - Réseau arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine (1 siège)</p> <p>-l'Association Sites et cités remarquables (1 siège)</p>	<p>M. Jean-Jacques CASTERET</p> <p>Mme Elodie COURAUD</p> <p>Mme Marie-Claude ROSSARD</p> <p>M. Rafaël MAESTRO</p> <p>M. Benoît PERIER (<i>nom d'artiste Benoît PIERRE</i>)</p> <p>Mme Marylise ORTIZ</p>

<p>III.10 Associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable</p>	3	<p>Par accord entre :</p> <p>-la Confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (3 sièges)</p>	<p>Mme Isabelle LOULMET M. Dominique NICOLAS Mme Sylvie THOMANN</p>
	1	<p>-Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine (1 siège)</p>	<p>M. Fabrice GREZE</p>
	1	<p>Par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)</p>	<p>M. Joël BŒUFGRAS</p>
	2	<p>Par accord entre :</p> <p>-Surfrider Foundation Europe (1 siège)</p> <p>-GRAINE Nouvelle-Aquitaine (1 siège)</p>	<p>M. Benoît DANDINE</p> <p>Mme Véronique BAUGET</p>
	2	<p>Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable.</p>	<p>M. Philippe BIHOUIX Mme Virginie PERROMAT-MALIKITÉ</p>
	58		

**Collège 4 : Personnalités qualifiées
6 membres**

Nombre de sièges	Mode de désignation		Personnes désignées
6	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.		Mme Patricia BORDAS Mme Alexandra BROUSSAUD Mme Emmanuelle FOURNEYRON M. Michel LAURENT M. Philippe MEYNARD M. Laurent SIMON